

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

INTEGRAAL VERSLAG

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN DONDERDAG 19 MAART 2020

SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 19 MARS 2020

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. RACHID MADRANE, PRÉSIDENT.

- La séance est ouverte à 11h56.

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du jeudi 19 mars 2020.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Emin Özkara ;
- M. Kalvin Soiresse Njall ;
- Mme Leila Lahssaini ;
- Mme Caroline De Bock ;
- M. Youssef Handichi ;
- M. Juan Benjumea Moreno ;
- Mme Ariane de Lobkowicz ;
- M. Matteo Segers ;
- M. Pierre-Yves Lux ;
- Mme Gladys Kazadi ;
- Mme Margaux De Ré ;
- Mme Lotte Stoops ;
- Mme Stéphanie Koplowicz.

PRISE EN CONSIDÉRATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Rachid Madrane, Guy Vanhengel, Ridouane Chahid, John Pitseys, Emmanuel De Bock, Arnaud Verstraete, Mme Carla Dejonghe, M. Fouad Ahidar, Mmes Alexia Bertrand, Céline Fremault et Bianca Debaets visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Collège réuni de la Commission communautaire commune dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (n° B-28/1 – 2019/2020).

Pas d'observation ?

La proposition d'ordonnance est prise en considération.

Je vous propose de passer à la discussion et au vote en séance plénière sans renvoi à une commission.

(Assentiment)

PROPOSITION D'ORDONNANCE

PROPOSITION D'ORDONNANCE DE MM. RACHID MADRANE, GUY VANHENDEL, RIDOUANE CHAHID, JOHN PITSEYS, EMMANUEL DE BOCK, ARNAUD VERSTRAETE, MME CARLA DEJONGHE, M. FOUAD AHIDAR, MMES ALEXIA BERTRAND, CÉLINE FREMAULT ET BIANCA DEBAETS VISANT À OCTROYER DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE RÉUNI DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 (N° B-28/1 – 2019/2020).

M. le président.- L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition d'ordonnance de MM. Rachid Madrane, Guy Vanhengel, Ridouane Chahid, John Pitseys, Emmanuel De Bock, Arnaud Verstraete, Mme Carla Dejonghe, M. Fouad Ahidar, Mmes Alexia Bertrand, Céline Fremault et Bianca Debaets visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Collège réuni de la Commission communautaire commune dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (n° B-28/1 – 2019/2020).

Discussion

M. le président.- Celle-ci ayant déjà eu lieu au parlement, je vous propose de la considérer comme également valable pour l'Assemblée réunie.

(Assentiment)

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles.

Article 1^{er}

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 6

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

- *La séance est suspendue à 11h56.*

- *La séance est reprise à 12h16.*

VOTE NOMINATIF

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Collège réuni de la Commission communautaire commune dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 (n° B-28/1 – 2019/2020).

Le bulletin de vote relatif à la proposition d'ordonnance de l'Assemblée réunie sera distribué en même temps que le bulletin de vote relatif à la proposition d'ordonnance du parlement.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE

71 membres sont présents.

51 répondent oui dans le groupe linguistique français.

12 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais .

8 s'abstiennent.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du Collège réuni.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 12h17.*